

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** GALVA PROCAT MAT
- **Code du produit:** 635007200
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture pour pistolet
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 A.M.P.E.R.E. SYSTEM
 3 rue Antoine Balard
 Z.I. du Vert Galant
 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
 FRANCE
 Téléphone: +33 1 34 64 72 72
 Fax: +33 1 30 37 55 17
 fds@amperesystem.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger


GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène
acétone

Hydrocarbures, C9, aromatiques

2-propanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient 2-butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Liq.), H280	25-<50%
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Reg.nr.: 01-2119467174-37	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	25-<50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<25%
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-<10%
CAS: 128601-23-0 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	2,5-<10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-<2,5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-<2,5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Mousse résistant à l'alcool
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
------	--

67-64-1 acétone

VLEP	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 4)

67-63-0 2-propanolVLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· DNEL

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Oral	DNEL Long term-systemic	50 mg/kg bw/day (Worker)
Dermique	DNEL Long term-systemic	5000 mg/kg bw/day (Consumer) 5000 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	2,5 mg/m ³ (Consumer) 5 mg/m ³ (Worker)

67-64-1 acétone

Oral	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer) 186 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute-local DNEL Long term-systemic	2420 mg/m ³ (Worker) 200 mg/m ³ (Consumer) 1210 mg/m ³ (Worker)

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	DNEL Long term-systemic	1,6 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	108 mg/kg bw/day (Consumer) 180 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute-local DNEL Long term-systemic	289 mg/m ³ (Worker) 14,8 mg/m ³ (Consumer) 77 mg/m ³ (Worker)

128601-23-0 Hydrocarbures,C9,aromatiques

Oral	DNEL Long term-systemic	11 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	11 mg/kg bw/day (Consumer) 25 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	32 mg/m ³ (Consumer) 100 mg/m ³ (Worker)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	DNEL Long term-systemic	0,83 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	87 mg/kg bw/day (Consumer) 87 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	2,5 mg/m ³ (Consumer) 5 mg/m ³ (Worker)

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL Long term-systemic	26 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	319 mg/kg bw/day (Consumer) 888 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	89 mg/m ³ (Consumer) 500 mg/m ³ (Worker)

· PNEC

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

PNEC Freshwater	20,6 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water	6,1 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	118 mg/l(dry weight) (Undefined)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 5)

PNEC Soil	56,6 ug/kg (Undefined)
PNEC Sewage Treatment Plant	52 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	56,5 mg/l(dry weight) (Undefined)
67-64-1 acétone	
PNEC Marine water	1,06 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	30,4 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	29,5 ug/kg (Undefined)
PNEC Marine water sediment	3,04 mg/l(dry weight) (Undefined)
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	
PNEC Freshwater	0,327 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water	0,327 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	12,46 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	2,31 ug/kg (Undefined)
PNEC Sewage Treatment Plant	6,58 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	12,46 mg/l(dry weight) (Undefined)
1314-13-2 oxyde de zinc	
PNEC Freshwater	20,6 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water	6,1 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	117 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	35,6 ug/kg (Undefined)
PNEC Sewage Treatment Plant	52 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	56,5 mg/l(dry weight) (Undefined)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filter A2/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le contact permanent, nous recommandons les gants avec un temps de rupture d'au moins 240 minutes, avec la préférence donnée à un temps de passage supérieur à 480 minutes. Pour le court terme ou le carter de protection, nous vous recommandons de le même. Nous sommes conscients que des gants qui offrent ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, la réduction du temps de passage sont acceptables, à condition que les procédures régissant l'entretien et le remplacement à temps sont suivies. L'épaisseur des gants n'est pas une bonne mesure de la résistance des gants à l'encontre d'une substance chimique, car cela dépend de la composition exacte de la matière à partir de laquelle les gants sont faits.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 6)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN-166)



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection. (EN-13034/6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:

Forme: Aérosol
Couleur: Selon désignation produit
· Odeur: Caractéristique
· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -24,9 °C

· Point d'éclair -42 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 235 °C

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 1 Vol %
Supérieure: 18,6 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 3900 hPa

· Densité à 20 °C: 1,059 g/cm³
· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.
Cinématique: Non déterminé.

· Teneur en solvants:
Solvants organiques: 64,3 %

Teneur en substances solides: 5,1 %

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Oral	LD50	>2000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 (4h)	>5,4 mg/l (Rat)

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	7800 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 (4h)	>20 mg/l (Rat)

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	LD50	4000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	12126 mg/kg (Rabbit)

128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques

Oral	LD50	3492 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>3160 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6193 mg/l (Rat) (Acute Inhalation Toxicity)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 (4h)	>5700 mg/l (Rat)
	LC50	>5700 mg/L (Rat)

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13900 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 (6h)	25000 mg/m3 (Rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 8)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

EC50	354 ug/l (dap)
NOEC (21 days)	178 ug/l (Crustaceen-Palaemon elegans)
NOEC (72h)	9 mg/l (Ceratophyllum demersum)
	0,017 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (72h)	72,9 ug/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (28 days)	8,3 ug/l (Cyprinus carpio)
EC10 (21 days)	59,2 ug/l (Daphnia magna)
EC10 (72h)	27,3 ug/l (Algae)
EC50 (72h)	0,17 mg/l (Selenastrum capricornatum)
LC50 (96h)	0,41 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	1 mg/l (Daphnia magna)
EC50 (96h)	0,527 mg/l (Algae)
LC50	238-269 ug/l (fi2)

67-64-1 acétone

EC50	8800 mg/l (Daphnia magna)
	8300 mg/l (Fish)

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

NOEC	1,3 mg/l (Fish)
NOEC (7 days)	0,96 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (72h)	0,44 mg/l (Algae)
NOEC (28 days)	16 mg/l (Bacteria)
LC50 (96h)	8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 (48h)	3,2-9,5 mg/l (Daphnia magna)

128601-23-0 Hydrocarbures, C9, aromatiques

NOELR (72h)	1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL50 (48h)	3,2 mg/l (Daphnia magna)
LL50 (96h)	9,2 mg/l (Onc)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC50	>320 mg/l (Lepomis macrochirus)
	1,1 mg/l (Onc)
	0,17 mg/l (Selenastrum capricornatum)
	2246 mg/l (fi2)
NOEC (72h)	0,017 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 (72h)	0,17 mg/l (Selenastrum capricornatum)
EC50 (48h)	1 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 9)

EC50	>1000 mg/l (dap)
67-63-0 2-propanol	
LOEC (8 days)	1000 mg/l (Algae)
LC50 (96h)	9640 mg/l (Pimephales promelas)
LC50 (24h)	9714 mg/l (Daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN** UN1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS (zinc powder -zinc dust (stabilized), Hydrocarbons,C9,aromatics, zinc oxide), MARINE POLLUTANT
- **IATA** AEROSOLS, flammable

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR


· **Classe** 2 5F Gaz.
 · **Étiquette** 2.1

· ADN

· **Classe ADN/R:** 2 5F

· IMDG


· **Class** 2.1
 · **Label** 2.1

· IATA


· **Class** 2.1
 · **Label** 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C9, aromatiques

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

-

· No EMS:

F-D,S-U

· Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.
 SW2 Clear of living quarters.

· Segregation Code

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
 For WASTE AEROSOLS:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 11)

· Indications complémentaires de transport:
· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

1L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

4320 AÉROSOLS INFLAMMABLES (FOR FRANCE)

E1 Danger pour l'environnement aquatique

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	50-<75

· VOC-CH 64,28 %

· VOC-EU 680,7 g/l

· Danish MAL Code 5-3

 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2020

Version: 69

Révision: 10.04.2020

Nom du produit: GALVA PROCAT MAT

(suite de la page 12)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:** Ing. J. Sleumer

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2